

Les « Lettres du mois » (anciennement « Lettres contre l'oubli ») sont des campagnes de lettres dans le cadre des « Actions urgentes ». Pour l'abonnement, nous en sélectionnons chaque mois deux actions, pour lesquelles il est possible d'envoyer la lettre par courrier et le délai de participation est d'au moins deux mois.

CHINE: ACTION LETTRE POUR CHEN PINLIN

UN REALISATEUR ARRETE POUR UN FILM SUR LES MANIFESTATIONS

Chen Pinlin est le réalisateur du documentaire *Urumqi Middle Road*, dans lequel figurent des scènes du mouvement national des « feuilles blanches », une série de manifestations pacifiques contre les confinements qui se sont succédés pendant trois ans dans le cadre de la politique « zéro-COVID » du gouvernement ainsi que contre le climat de censure et de surveillance en Chine. Chen Pinlin a mis son film en ligne à l'occasion du premier anniversaire de ce mouvement. Arrêté le 5 janvier 2024, il est actuellement détenu au centre de détention du district de Baoshan, à Shanghai, pour « avoir cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ». Il risque une peine de cinq ans d'emprisonnement.

Durant le mouvement des « feuilles blanches », Chen Pinlin et ses amis ont filmé de nombreuses séquences à Urumqi Middle Road, lieu d'une grande manifestation à Shanghai. Aux alentours du premier anniversaire de ce mouvement, en novembre 2023, Chen Pinlin a finalisé et diffusé sur Internet son documentaire issu de ces captations, intitulé *Urumqi Middle Road – Not the Foreign Force*. À la fin de ce film, il a laissé le commentaire suivant :

« Certains demandent: à quoi cela sert-il de manifester dans la rue? À la fin, c'est toujours pareil, les manifestations sont réprimées, dispersées et mal interprétées. Cependant, comme disait Churchill: "Le courage est la première des qualités humaines, car c'est la qualité qui garantit toutes les autres qualités." Nous avons manqué d'expérience, nous avons été lâches et tremblants, mais aujourd'hui nous avons le courage de résister et de nous exprimer. Nous en avons manqué cette fois, mais nous pouvons faire mieux la prochaine fois. Si nous devons le refaire, je choisirais toujours d'être là. Car un gouvernement qui a peur même d'une feuille blanche ne peut pas écraser la justice dans le cœur des gens. »

Fin novembre 2023, Chen Pinlin a été arrêté par les autorités chinoises pour « avoir cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ». Le 5 janvier 2024, il a été officiellement placé en détention pour le même chef d'accusation. Il est actuellement détenu au centre de détention du district de Baoshan, à Shanghai. Le 18 février, son dossier a été transféré au parquet en vue d'engager des poursuites.

Passez à l'action ! Défendez Chen Pinlin :

Veuillez écrire une lettre courtoise au procureur général.

Revendications :

- Libérer Chen Pinlin immédiatement et sans condition;
- Veiller à ce qu'il ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention, en attendant sa libération;
- Cesser de menacer, de harceler et d'arrêter les membres de la famille de Chen Pinlin, les autres personnes associées au mouvement des « feuilles blanches » et toute personne qui exerce pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association.

- Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page suivante**.
- Langue(s) préférée(s): anglais, chinois ou dans votre propre langue.
- Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**.

Lettre courtoise au Procureur général

Chen Yong, Chief Procurator
Shanghai People's Procuratorate
75 Jian'guo West Rd, Shanghai, 200020
People's Republic of China

Frais d'envoi: CHF 2.50

Anrede: FR: Monsieur le Procureur général, / EN: Dear Chief Procurator Chen,

Copie à

Ambassade de la République Populaire de Chine
Kalcheggweg 10, 3006 Berne
Fax: 031 351 45 73
E-mail: dashmishu@hotmail.com

Frais d'envoi = Suisse



De plus, en ligne:

- **modèle de lettre en anglais**
- des **informations complémentaires** sur la situation
- des adresses supplémentaires et possibilités d'action dans les **réseaux sociaux**

Lien: <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2024/ua-037-24-chine>

Vous pouvez aussi saisir le **numéro en haut à droite**, ou le **titre** ou le **nom de la personne** dans le champ de recherche  sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

Chen Yong
Chief Procurator
Shanghai People's Procuratorate
75 Jian'guo West Rd, Shanghai,
200020
People's Republic of China

Un réalisateur arrêté pour un film sur les manifestations

Monsieur le Procureur général,

En 2022-2023, Chen Pinlin (陈品霖), également connu sous le nom de Plato, a réalisé et diffusé un documentaire intitulé Urumqi Middle Road (乌鲁木齐中路). Ce film relate une série de manifestations pacifiques contre les confinements qui se sont succédés pendant trois ans dans le cadre de la politique « zéro-COVID » du gouvernement ainsi que contre le climat de censure et de surveillance en Chine.

Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude pour le bien-être de Chen Pinlin. Le 5 janvier 2024, la police l'a arrêté à Shanghai pour « avoir cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public », et le 18 février, son dossier a été transféré au parquet en vue d'engager des poursuites. Il est actuellement en détention provisoire au centre de détention du district de Baoshan, à Shanghai. Pendant sa détention, il risque d'être victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que de violations de ses droits à une procédure régulière.

La famille de Chen Pinlin aurait été harcelée et intimidée. Depuis le mouvement des « feuilles blanches », plusieurs autres participant-e-s ou membres de leurs familles ont été harcelés et interrogés par les autorités chinoises.

Chen Pinlin est détenu uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression, qui est garanti par le droit international relatif aux droits humains. En conséquence, je vous appelle à:

- Libérer Chen Pinlin immédiatement et sans condition;
- Veiller à ce qu'il ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention, en attendant sa libération;
- Cesser de menacer, de harceler et d'arrêter les membres de la famille de Chen Pinlin, les autres personnes associées au mouvement des « feuilles blanches » et toute personne qui exerce pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République Populaire de Chine, Kalcheggweg 10, 3006 Berne
Fax: 031 351 45 73 / E-mail: dashmishu@hotmail.com

Les « Lettres du mois » (anciennement « Lettres contre l'oubli ») sont des campagnes de lettres dans le cadre des « Actions urgentes ». Pour l'abonnement, nous en sélectionnons chaque mois deux actions, pour lesquelles il est possible d'envoyer la lettre par courrier et le délai de participation est d'au moins deux mois.

BURUNDI: ACTION LETTRE POUR CHRISTOPHE SAHABO

UN MÉDECIN EMPRISONNÉ A BESOIN DE SOINS MÉDICAUX

Christophe Sahabo, médecin burundais, a été arrêté le 1er avril 2022 à la suite d'un litige concernant la direction du Kira Hospital et maintenu en détention depuis lors. Le 10 septembre, il a été pris de vomissements et a perdu connaissance au cours d'une audience de son procès. Il a été hospitalisé, mais renvoyé à la prison de Ruyigi dès le 12 septembre, alors qu'il était encore soigné. Son état de santé est grave et pourrait mettre sa vie en danger s'il ne reçoit pas des soins médicaux de toute urgence. Des membres de sa famille se sont vu refuser l'accès à la prison lorsqu'ils sont venus lui rendre visite et n'ont pas été autorisés à lui apporter ses médicaments. Les autorités doivent immédiatement lui permettre d'accéder sans restriction à tous les soins médicaux nécessaires.

Christophe Sahabo, qui était le directeur général du Kira Hospital, à Bujumbura, a été arrêté en avril 2022, en même temps que Jean-David Pillot, qui était le président du conseil d'administration de l'hôpital. Ce dernier a été libéré après une nuit en détention, mais Christophe Sahabo a été détenu plusieurs jours sans pouvoir communiquer avec sa famille et les avocat-e-s de son choix. Il a été détenu par le Service national de renseignement (SNR) pendant plus de 30 jours avant d'être présenté devant un magistrat et transféré à la prison de Mpimba. Le 29 septembre 2022, il a été transféré à la prison de Ruyigi, située à environ 160 kilomètres de Bujumbura, où son dossier est traité par la justice.

Selon sa famille et sa défense, il a subi des pressions et a été contraint à démissionner de ses fonctions au Kira Hospital en raison d'accusations sans fondement de fraude, de blanchiment d'argent et de faux et usage de faux. L'un de ses avocat-e-s a déclaré qu'un contrôle financier récent, demandé par la direction intérimaire de l'hôpital, n'avait fait apparaître aucune faute de la part de Christophe Sahabo.

Le 27 septembre 2022, son frère et son avocate ont été arrêtés et accusés par le procureur général d'avoir falsifié le compte rendu de l'assemblée générale du Kira Hospital rétablissant Christophe Sahabo dans ses fonctions de directeur. L'avocate a été remise en liberté le 7 octobre 2022 après s'être dessaisie de l'affaire. Son frère a été libéré le même jour.

Passer à l'action ! Défendez les droits de Christophe Sahabo:

 **Veillez écrire une lettre courtoise à la Ministre de la Justice** de Burundi.
Revendications : demander de veiller à ce que Christophe Sahabo reçoive immédiatement des soins médicaux adaptés et puisse entrer en contact avec ses proches et ses avocats sans restriction.

- Écrivez dans vos propres mots ou utilisez le **modèle de lettre à la page suivante**.
- Langue(s) préférée(s): français ou dans votre propre langue.
- Veuillez envoyer la lettre (de préférence) **par poste**.

Lettre courtoise à

Mme Domine Banyankimbona, Ministre de la Justice
BP 1880
Bujumbura
Burundi

E-mail: minjustice.burundi@gmail.com ; infos@burundi.justice.gov.bi

Frais d'envoi: CHF 2.50
Anrede: Madame la Ministre,

Copie à

Ambassade de la République du Burundi
Rue de Lausanne 44
1201 Genève

Fax: 022 732 77 34

E-mail: mission.burundi217@gmail.com

Frais d'envoi = Suisse

De plus, en ligne:

- des **informations complémentaires** sur la situation
- possibilités d'action dans les **réseaux sociaux**

Lien: <https://www.amnesty.ch/fr/participer/ecrire-des-lettres/actions-urgentes/annees/2024/ua-082-24-burundi>

Vous pouvez aussi saisir le **numéro en haut à droite**, ou le **titre** ou le **nom de la personne** dans le champ de recherche  sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

Mme Domine Banyankimbona,
Ministre de la Justice
BP 1880
Bujumbura
Burundi

Un médecin emprisonné a besoin de soins médicaux urgents

Madame la Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude concernant l'état de santé du docteur Christophe Sahabo, qui est détenu depuis le 1er avril 2022. Cet homme a besoin de soins médicaux de toute urgence.

Le 10 septembre, Christophe Sahabo a comparu devant le Tribunal de grande instance de Muha, à Bujumbura. L'audience a été suspendue car il a été pris de vomissements et a perdu connaissance. Il a été admis dans un hôpital, où il a passé des examens et entamé un traitement. Malgré la recommandation de le garder sous surveillance médicale pendant plusieurs jours, il a été ramené à la prison de Ruyigi – à environ 160 km de l'hôpital – dans la soirée du 12 septembre. Des membres de sa famille se sont vu refuser l'accès à la prison lorsqu'ils sont venus lui rendre visite le 14 septembre et n'ont pas été autorisés à déposer les médicaments qu'ils avaient apportés pour lui.

À la demande d'Amnesty International, deux médecins indépendants ont étudié le dossier médical et les comptes rendus d'examens de Christophe Sahabo. Ils ont confirmé que son état de santé mettait sa vie en danger et qu'il avait besoin de soins médicaux urgents.

La privation délibérée de soins de santé aux prisonniers peut avoir des conséquences mortelles et constituer une violation du droit à la vie. Le refus de soins par les autorités, pouvant causer des douleurs et des souffrances aiguës, s'apparente à la torture et aux autres mauvais traitements au regard du droit international. Selon le droit burundais (article 33 de la Loi de 2017 portant révision du régime pénitentiaire), les personnes détenues qui sont souffrantes ont le droit d'être transférées dans une institution médicale pour recevoir des soins non disponibles en prison, sur recommandation du médecin de l'établissement où elles sont incarcérées.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de veiller à ce que Christophe Sahabo reçoive immédiatement des soins médicaux adaptés et puisse entrer en contact avec ses proches et ses avocats sans restriction.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Copie:

Ambassade de la République du Burundi, Rue de Lausanne 44, 1201 Genève
Fax: 022 732 77 34 / E-mail: mission.burundi217@gmail.com